Cofinimmo

together in real estate

POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

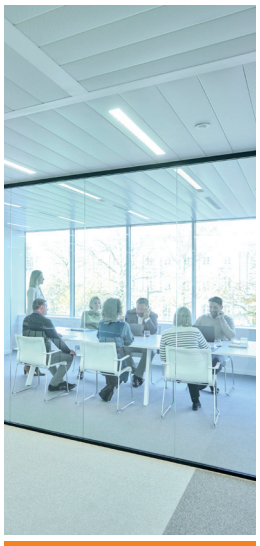

Document finalisé le 12.12.2022.
Dernière mise à jour le 17.02.2026.
Rédigé à l'origine en français.

POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

CONTENU

I.	Introduction	03
II.	Champ d'application	03
III.	Respect de la reglementation applicable	03
IV.	Respect des droits humains a l'egard de ses collaborateurs	04
V.	Respect des droits humains par ses partenaires et sur ses sites	05
VI.	Divers	06

I. INTRODUCTION

L'engagement de Cofinimmo en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance est développé dans sa politique en matière de durabilité, à laquelle il est intégralement renvoyé.

La présente politique a pour objectif de présenter les engagements minimaux de Cofinimmo en matière de droits humains et du travail. En tant qu'acteur majeur de l'immobilier, Cofinimmo est attentive au respect des droits fondamentaux de chaque individu dans le cadre de ses activités et plus particulièrement (i) de ses collaborateurs et (ii) des travailleurs présents sur ses sites.

Il est fondamental pour Cofinimmo d'exercer son activité en appliquant les plus hautes normes éthiques et morales. Cette attention est d'ailleurs traduite dans ses valeurs[1]: "we care, we connect, we commit".

> *Il est fondamental pour Cofinimmo d'exercer son activité en appliquant les plus hautes normes éthiques et morales.*

II. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique au groupe, à ses dirigeants (à savoir, les membres du conseil d'administration, les membres du comité exécutif et les managers) et à ses employés. Ces derniers sont tenus de confirmer qu'ils ont lu et compris cette politique et qu'ils la respectent.

Lorsque c'est applicable, les dispositions de cette politique sont reprises dans le code de bonne conduite, applicable aux dirigeants du groupe, mais également aux collaborateurs.

Cofinimmo attend par ailleurs de ses fournisseurs le même degré d'engagements en termes de droits humains. A cette fin, Cofinimmo a établi un code de conduite pour ses fournisseurs.

III. RESPECT DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE

En termes de droits humains, Cofinimmo se conforme à tout moment au respect strict des lois et réglementations en vigueur, tant au niveau international (à savoir les normes établies par les Nations Unies et ses différents organes, et plus précisément celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme) que national, et ce quel que soit le pays dans lequel opère Cofinimmo.

En cas de contradiction entre les normes légales et la présente politique, les normes les plus contraignantes s'appliqueront.

1 Le terme « collaborateur » englobe les employés de Cofinimmo, ses dirigeants, et plus généralement, les personnes qui bénéficient de délégations de pouvoirs pour représenter la société.

IV. RESPECT DES DROITS HUMAINS A L'EGARD DE SES COLLABORATEURS

Le succès de toute organisation repose non seulement sur une vision capable de susciter l'inspiration mais aussi sur les personnes qui la composent. Celles-ci doivent avoir la possibilité d'exploiter au mieux leurs talents pour faire de cette vision une réalité. Une démarche soutenue pleinement par la stratégie de Cofinimmo en matière de capital humain.

Pour développer son activité, Cofinimmo investit dans ses collaborateurs. Elle les aide à maximiser leur potentiel en investissant dans leur développement, que ce soit par des initiatives en matière de développement personnel ou de coaching. La sécurité, le bien-être et la résilience de ses collaborateurs sont également essentiels, et Cofinimmo y investit activement par le biais d'initiatives diverses.

a. Non-discrimination, diversité et inclusion

Cofinimmo s'abstient de toute forme de discrimination, aussi bien directe qu'indirecte. Cofinimmo s'engage à ne pas faire de distinction entre les personnes en fonction de leur âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, origine sociale ou ethnique, handicap, situation familiale, nationalité, patronyme ou apparence physique.

Cofinimmo est convaincue que la puissance de la diversité (culturelle, générationnelle, linguistique, de genre, etc.) est une force, et favorise l'égalité des chances qui est une valeur fondamentale de la démocratie.

Cofinimmo s'engage à procéder à tout aménagement raisonnable des accès à ses locaux et au poste de travail pour favoriser la réussite et le bien-être des collaborateurs à mobilité réduite.

b. Interdiction du travail forcé

Toute forme de travail forcé ou obligatoire est strictement interdite. Cofinimmo s'interdit d'utiliser toute forme d'intimidation pour forcer quelqu'un à s'engager dans une relation, quelle qu'elle soit, avec Cofinimmo. Dans ce cadre, les employés sont libres de mettre fin à leur contrat de travail moyennant le respect d'un préavis raisonnable.

c. Interdiction du travail des enfants

Cofinimmo s'engage à respecter l'âge légal minimum d'admission à l'emploi, quel que soit le pays dans lequel Cofinimmo opère.

d. Interdiction de la traite des êtres humains

Toute forme de traite des êtres humains est strictement interdite. Cofinimmo demeure vigilante et prend des mesures raisonnables pour s'assurer que ses employés et les agences d'intérim qu'elle utilise ne sont pas, et n'emploient pas, une main-d'œuvre victime de traite des êtres humains ou d'exploitation.

e. Liberté d'association et de négociation collective

Cofinimmo s'engage à respecter le droit de libre association de ses employés. Cofinimmo soutient les employés qui souhaiteraient se présenter aux élections sociales et s'interdit d'exercer toute discrimination, pression, menace ou abus à l'encontre des membres des organisations de travailleurs ou des syndicats.

f. Sécurité et bien-être

Cofinimmo se conforme aux lois, règlements et normes applicables en matière de sécurité sociale, santé et sécurité, quel que soit le pays dans lequel Cofinimmo opère. Le respect des exigences d'hygiène applicables est de la plus haute importance, y compris en ce qui concerne les installations sanitaires, les espaces de vie et les zones de travail.

« Le succès de toute organisation repose non seulement sur une vision capable de susciter l'inspiration mais aussi sur les personnes qui la composent.

Depuis toujours, Cofinimmo attache la plus haute importance au bien-être de ses collaborateurs. A cette fin, Cofinimmo prend une série de dispositions qui favorisent leur bien-être en encourageant l'exercice de leur fonction dans les meilleures conditions possibles (respect des exigences en matière d'hygiène, aménagement des zones de travail, mise en place de mesures afin de faciliter le télétravail, possibilité de se soumettre à des examens médicaux préventifs réguliers, initiative pour promouvoir l'activité physique et une alimentation saine, etc.).

Cofinimmo est attentive au bien-être mental et au phénomène du stress au travail. A cette fin, Cofinimmo a mis en place des mesures de prévention contre les risques psychosociaux au travail.

g. Conditions de travail

Cofinimmo respecte les réglementations applicables relatives aux rémunérations, protection du salaire, avantages sociaux et horaires de travail.

Un équilibre entre vie professionnelle et vie privée étant essentiel au bien-être professionnel des collaborateurs, Cofinimmo s'attache à mettre les moyens nécessaires à la mise en place de diverses modalités de travail (politique en matière d'informatique et de télétravail, mise à disposition de l'infrastructure et des moyens nécessaires à cette fin, possibilité de bénéficier d'un temps partiel ou d'horaires flexibles afin de faire face à d'éventuelles contraintes ou obligations, etc.).

Cofinimmo offre à tous ses collaborateurs, sans discrimination aucune, de nombreuses possibilités de se former et de se développer.

L'enveloppe salariale que Cofinimmo propose à ses employés est fixée sur base de critères identiques pour chacun et tient compte d'une classification objective des fonctions. Ceci s'ajoute aux autres avantages

extra-légaux dont les employés peuvent bénéficier. Les conditions salariales garantissent un niveau de vie équitable, approprié et confortable et l'évolution salariale protège contre l'augmentation du coût de la vie.

h. Interdiction de toute forme de harcèlement, menaces et abus

Cofinimmo condamne fermement toute forme de harcèlement et de violence au travail. Les pratiques discriminatoires, les propos homophobes, xénophobes ou racistes, la cruauté mentale ou physique, le harcèlement moral ou sexuel, les gestes et/ou comportements à caractère sexuel, coercitif, menaçant ou abusif, de manière générale tout fait où un travailleur ou une autre personne serait persécuté, menacé, abusé ou agressé psychiquement ou physiquement, que ce soit en interne ou vis-à-vis d'interlocuteurs externes à Cofinimmo, sont proscrits et font l'objet de sanctions. Il en va de même pour la connexion, dans le cadre du travail, à des sites internet xénophobes ou racistes, ou pour l'utilisation de propos discriminatoires ou vexatoires dans les courriers électroniques.

i. Dénonciation et protection des données

Cofinimmo dispose d'une politique de dénonciation ainsi que d'une Déclaration en matière de protection des données pour les employés.

V. RESPECT DES DROITS HUMAINS PAR SES PARTENAIRES ET SUR SES SITES

Cofinimmo met un point d'honneur à respecter les droits humains, au sens le plus large qu'il soit. Son activité étant intimement liée à celle de ses partenaires (qu'ils soient fournisseurs, prestataires de services, preneurs, opérateurs, etc.), Cofinimmo attend d'eux qu'ils appliquent le même niveau d'exigence en matière de droits humains. Cofinimmo accorde une importance toute particulière à la santé et la sécurité de leur personnel sur les chantiers, l'externalisation des activités de construction et de maintenance allant de pair avec un contrôle rigoureux de ces sous-traitances, et des occupants de ses immeubles.

VI. DIVERS

a. Notification et contact

La politique des droits humains fait partie et se rapporte à la politique en matière de durabilité.

Toute question, ou toute violation et préoccupation concernant la politique des droits humains et la politique en matière de durabilité peut être adressée au compliance officer, à l'adresse mail suivante: compliance@cofinimmo.be.

b. Processus de contrôle de conformité au sein de Cofinimmo

Le contrôle du respect de la politique des droits humains est assuré par le comité d'audit, à qui le compliance officer rapporte régulièrement.